

## ADMINISTRATION

# Compte rendu du conseil municipal

*Séance du 12 juin 2023*

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Maxime FOURNY, Philippe SCHENCK.

Conseillers municipaux absents :

Martial VERNEREY

Conseillers municipaux excusés et avec procuration :

Valérie VUILLERMOT – procuration Joël ALPY

Maxime FOURNY a été désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h05.

## 1. Administration générale

### Approbation du compte-rendu du 8 mai 2023

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 8 mai 2023.

### Détermination du nombre d'adjoints au maire

Le conseil municipal est informé des démissions suivantes :

- Pascale DUSSOUILLEZ acceptée par le Préfet le 31/05/2023
- Olivier BLANCHARD
- Olivier BOILLOT
- Etienne MILLET
- Jacques DAYET

Après une discussion, le conseil municipal décide de supprimer temporairement le 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint à l'unanimité moins une abstention.

Mme la Sous-Préfète sera présente mardi 13 juin à 15h30, tout le conseil municipal est invité à cette réunion.

## 2. Bois et forêts

### Choix du ou des prestataires concernant les travaux en forêt 2023 : Plantation et travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles 2023 ont été proposés aux entreprises de travaux forestiers, les appels d'offres étaient attendus pour le lundi 5 juin 2023 à 12h.

Les plis ont été ouverts et étudiés par la commission « Bois et Forêt » le 5 juin 2023 :

Travaux sylvicoles : Intervention en futaie irrégulière	ONF Travaux	EURL GUYAT FORET	Coulet TF
Lot N° 1	<i>pas d'offre</i>	11 895 €HT	36 891,44 € HT
Lot n° 2	30 018,08 € HT	<i>pas d'offre</i>	29 613,48 € HT
Lot n° 3	<i>pas d'offre</i>	18 207,50 € HT	25409,62 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>83 443,77 €</b>	<b>30 102,50 €</b>	<b>80 430,00 €</b>

Plantations	ONF Travaux	EURL GUYAT FORET	Coulet TF
Regarnis plantation 2021	618,00 € HT	<i>pas d'offre</i>	<i>pas d'offre</i>
Plantation 2023	14 592,00 € HT	<i>pas d'offre</i>	<i>pas d'offre</i>
<b>TOTAL</b>	<b>15 210,00 € HT</b>	<b><i>pas d'offre</i></b>	<b><i>pas d'offre</i></b>

Le conseil municipal délibère et attribue à l'unanimité :

- Les lots n°1 et 3 : EURL GUYAT pour 30 102,50 € HT
- Le lot n°2 : Coulet TF pour 29 613,48 € HT
- Les plantations dans l'intégralité : ONF pour 15 210,00 € HT

### **Renouvellement PEFC**

Actuellement, la commune est adhérente à la certification PEFC qui arrive à échéance au 31/12/2023. Ce label est un gage de gestion durable de la forêt Cette certification a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois et garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tous en préservant la biodiversité. C'est une démarche volontaire pour 5 ans qui permet de valoriser la gestion responsable de nos forêts et qui ouvre les portes du marché bois PEFC. La cotisation quinquennale s'élève à 648,92 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de cotiser à PEFC.

### **Les revers d'eau route du Chalmet**

La commission propose d'exécuter un revers d'eau proche de la route départementale afin d'éviter les éboulements de cailloux sur la RD par les employés communaux en louant le matériel nécessaire sous forme de travaux en régie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux.

### **Broyage des pistes et travaux parcellaires**

Le garde forestier souhaite que la 2<sup>ème</sup> partie des travaux en forêt soit lancée rapidement pour une exécution en automne. Le conseil municipal, accepte la proposition et charge le maire de lancer la consultation.

### **Droit de préemption : Parcelles forestières AH 15**

Lydie CHANEZ, adjointe en charge de la forêt, informe le conseil municipal que la Commune est sollicitée dans le cadre de son droit de préemption à l'occasion de la vente, de la parcelle AH 15 d'une superficie 14 a 56 ca pour un prix de 650 €.

Après débat, le conseil municipal n'ayant pas suffisamment d'éléments, décide de reporter sa décision. Mme Lydie CHANEZ sera chargée de se rendre sur place pour évaluer la parcelle et rapporter au prochain conseil municipal.

## **3. Urbanisme et voirie**

### **Entretien de la voirie**

M. Gérard MUGNIOT, adjoint en charge du dossier fait part des devis reçus pour l'entretien des voiries :

	<b>COLAS</b>	<b>VERMOT</b>
Blowpatcher	4 200,00 € HT	3 400,00 € HT
Point à temps automatique	8 325,00 € HT	5 661,00 € HT
Pontage de fissures	3 500,00 € HT	<i>Pas d'offre</i>
<b>TOTAL</b>	<b>16 025,00 €</b>	<b>9 061,00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- L'entreprise Vermot pour les prestations de Blowpatcher et Point à temps automatique, respectivement pour 3 400 € HT et 5 661 € HT
- L'entreprise Colas pour le pontage de fissures, pour 3 500 € HT.

### **Vente de terrain à M. Stéphane CUBY**

M. Gérard MUGNIOT rappelle la délibération du 13 mars 2023 définissant les critères de la vente et la parcelle proposée. Il est rappelé que ce terrain permet le stockage de la neige en hiver. La proposition faite à Stéphane CUBY ne lui convient que partiellement, il souhaite plus de terrain, et lui éviterait une borne supplémentaire.

Le conseil municipal pense que sa proposition est recevable et lui accorde le terrain supplémentaire. Les autres conditions sont inchangées.

### **Convention pour la servitude de passage concernant le renforcement du poste de Froidefontaine**

Des travaux de renforcement du poste électrique de Froidefontaine sont en cours. Le projet est présenté au conseil municipal. Pour cette réalisation, il est nécessaire de rédiger une convention pour la servitude de passage avec l'entreprise Gasquet

entreprise qui réalise les travaux pour le compte du SIDEC. Cette convention nécessaire parce qu'une partie des travaux et des installations électriques se situe sur la parcelle de la croix et du monument aux morts, qui appartient au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de la convention.

## **4. Projet centre bourg**

### **Suivi des travaux :**

Le chantier est dans sa phase de finition avec la pose du carrelage, revêtements, parquets et l'installation des cuisines. Le prestataire du parquet et des cuisines prend un peu de retard, il met l'accent sur l'appartement témoin. Le chauffage est en cours de raccordement avec l'école et la Mairie. Carmen VALLET rapporte le désaccord de Mme Emilie LE GUERN concernant le loyer de la micro-crèche.

## **5. Bâtiments**

### **Salle des fêtes et mairie école : Avenants aux contrats de maintenance ascenseurs, monte-charges, porte électrique et élévateur.**

Les contrats de maintenance des matériels suivants : Ascenseur, monte-charges de la salle des fêtes et la porte électrique et l'élévateur date de 2015 et ils sont assurés par l'entreprise Thyssengrupp devenue TK Elevator.

Cette dernière propose une actualisation de ces contrats par une augmentation de 11,80 % par deux avenants distincts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse les avenants.

## **6. Intercommunalité : Syndicat des eaux de Bief du fourg Petit-Villard**

Lors de la réunion du Conseil Syndical de Bief du Fourg Petit-Villard le 22 mai dernier le Président a informé que lors de la réunion de démarrage de chantier avoir évoqué le problème récurrent de turbidité de la source de Bief-du-Fourg. La mise en place à l'avenir d'un tel dispositif de traitement de l'eau nécessite à la fois de redimensionner l'ouverture de passage de la chambre des vannes et d'augmenter le volume de celle-ci pour recevoir la machinerie de traitement.

Aussi, il a été demandé dans l'urgence, un devis à l'entreprise DE GIORGI pour des travaux supplémentaires, est de soumettre au vote ces travaux non prévus au marché initial pour un montant de 38 598 € HT. Ce montant se traduit par un avenant validé par le conseil syndical à l'issue des explications.

Pour info le financement du château d'eau est financé par un prêt de 200 000 € au taux de de 3,79% débloqué après acceptation du permis de construire.

## 7. Informations et questions diverses

### **Journée « Ambroisie »**

Mme Camille BARBAZ-LACROIX a participé, ce jour, à une journée d'information sur la lutte contre l'ambroisie à Bletterans organisée par la FRELON (fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles). Une plateforme permet le signalement de celle-ci.

### **Contrat de vente d'herbe.**

Joël ALPY fait part d'une remarque émise au sujet des ventes d'herbe et souligne que les contrats de vente d'herbe sont faits selon les termes de la délibération du 3 avril 2023.

**Apéritif de la fête des pères** : Vendredi 16 juin 2023 à 19h30

La séance est levée à 21h45.

  
**Le Maire,**  
Florent SERRETTE

